

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MANTES-LA-JOLIE**

Réunion du 9 décembre 2019

**PROJET NUMOOK 2019/2020 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE
COLLEGE ANDRE CHENIER ET L'ASSOCIATION LECTURE JEUNESSE**

NOTE DE SYNTHESE

Le projet NUMOOK a été créé par l'Association Lecture Jeunesse. Il conjugue la lecture, l'écriture et la création artistique. Son objectif est la réalisation par les élèves du collège André Chénier d'un livre numérique d'environ vingt mille (20 000) signes, audio, illustré et/ou animé, dont ils conçoivent la trame narrative et la rédaction de l'histoire, les illustrations graphiques et/ou sonores et la mise en page générale.

La Ville de Mantes-la-Jolie souhaite s'investir dans ce partenariat à travers son réseau de médiathèques.

Les objectifs généraux du projet consistent à :

- permettre aux élèves de développer leur créativité et de s'investir dans un projet interdisciplinaire qui valorise leurs compétences et leurs aptitudes personnelles,
- appréhender la diversité des écritures, maîtriser les différentes modalités de lecture,
- intégrer le numérique dans les stratégies d'écriture et de lecture,
- encourager la fréquentation du CDI et des bibliothèques,
- renforcer la cohésion de la classe par un travail collectif,
- dégager de l'action de terrains des observations et des éléments de méthodologie transférables sur d'autres projets,
- stimuler la motivation, la confiance en soi.

Dans le cadre de ce partenariat, les obligations des parties se déclinent comme suit :

- la Ville, et plus précisément le service de la lecture publique (médiathèques), s'engage à participer aux réunions de travail avec l'équipe enseignante, à sélectionner et à présenter une bibliographie à lire par les élèves, à prêter une partie des documents sélectionnés aux élèves, à présenter tout ou partie des titres lors des séances avec les élèves, à co-animer les comités de lecture, à valoriser le travail des élèves et de la bibliothèque en rédigeant des billets et en diffusant des articles sur son réseau et à effectuer un bilan avec l'Association Lecture Jeunesse en juin 2020,
- l'Association Lecture Jeunesse s'engage à accompagner l'équipe enseignante via le financement du projet, l'animation de réunion, la coordination avec les médiathèques de Mantes-la-Jolie, des conseils personnalisés, l'animation d'ateliers pour les élèves et d'ateliers de formation numérique pour les enseignants, la mise à disposition de ressources méthodologiques et pratiques, la labellisation et la publication du livre numérique, la valorisation du travail des enseignants et des élèves (publications d'articles sur son site), et l'évaluation du projet,
- le Collège André Chénier s'engage à faciliter la collaboration entre l'Association Lecture Jeunesse et les intervenants extérieurs, prendre connaissance des informations transmises par l'Association Lecture Jeunesse et répondre à ses demandes concernant l'organisation du projet, faciliter la disponibilité des enseignants impliqués, évaluer les compétences des élèves, les aider dans leurs travaux en autonomie et faciliter l'usage des ressources documentaires, contribuer et présenter une bibliographie avec les médiathèques, participer aux comités de lecture et aux ateliers, travailler en concertation avec l'équipe des enseignants, accompagner les élèves dans leur production (écrite, plastique, musicale, numérique...), s'assurer qu'aucune œuvre préexistante faisant l'objet de droits d'auteur ou de droits voisins ne soit intégrée dans le livre numérique, valoriser le travail des élèves et des enseignants, organiser une séance de présentation du livre numérique et encourager l'évaluation du projet.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer une convention de partenariat tripartite avec le Collège André Chénier et l'Association Lecture Jeunesse concernant le projet NUMOOK, qui se déroulera durant l'année scolaire 2019-2020.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le projet NUMOOK et le souhait du collège André Chénier et de l'Association Lecture Jeunesse de travailler en partenariat avec la Ville,

Considérant le souhait de la Ville de développer la lecture publique et notamment d'atteindre le public adolescent,

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'autoriser** le Maire à signer une convention de partenariat tripartite avec le Collège André Chénier et l'Association Lecture Jeunesse concernant le projet NUMOOK, qui se déroulera durant l'année scolaire 2019-2020.

Le Maire

Raphaël COGNET